Rapport de gestion annuel : 2025
Fonds : MAXIMA
Société de gestion : Sanso Longchamp Asset Management
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Deloitte

1. FCP MAXIMA : rapport de gestion exercice 2025

L'année 2025 a été marquée par un environnement de marché favorable aux actions européennes, malgré plusieurs épisodes de volatilité liés notamment au retour des tensions commerciales et à l'annonce de nouveaux tarifs douaniers américains.

Les banques centrales ont progressivement adopté un ton plus accommodant, dans un contexte de désinflation graduelle, tandis que les marchés ont bénéficié d'un regain d'intérêt pour l'Europe, porté par les perspectives de relance budgétaire et les plans d'investissement, notamment en Allemagne.

Les marchés financiers ont ainsi poursuivi leur progression, soutenus principalement par la forte performance des valeurs financières et industrielles. Les premières ont profité d'une rentabilité toujours élevée et de politiques de retour aux actionnaires attractives, tandis que les secondes ont bénéficié des anticipations de dépenses accrues en infrastructures, défense et souveraineté industrielle. L'Eurostoxx 50 TR progresse de +21,2 % sur l'année.

Le modèle de gestion d'exposition flexible a légèrement pénalisé la performance sur l'exercice, avec une contribution de -0,4 %. Il a toutefois joué son rôle de pilotage du risque lors des épisodes de volatilité, en contribuant à limiter les drawdowns du fonds et à favoriser une reprise plus rapide lors des phases de rebond.

2. Performances de l'OPC

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Maxima est un FCP de capitalisation.

Performances au cours de l'exercice 2025 – clôture au 31 décembre
Part A : +35.25%
Part I : +36.83%
Part S : +36.17%
Indice de référence Eurostoxx 50 dividendes réinvestis : +21.2%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

En fin d'exercice, le fonds est investi à 97.85% sur des actions européennes.

La couverture via contrat future Eurostoxx et Eurostoxx 50 s'éleve à -23.9%.

Les 10 principaux mouvements (hors contrats dérivés) sur la période sont :

Date Valorisation	Sens	Isin	Ticker	Name	Type Actif	Risque	Pct%
19/12/2025	Vente	IT0004176001	PRY IM Equity	PRYSMIAN SPA	Action	Actions	3,5%
14/10/2025	Achat	FR0000130809	GLE FP Equity	SOCIETE GENERALE	Action	Actions	3,3%
19/09/2025	Achat	ES0130670112	ELE SM Equity	ENDESA SA	Action	Actions	3,2%
01/10/2025	Achat	DE0005140008	DBK GR Equity	DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	Action	Actions	3,2%
19/09/2025	Vente	ES0144580Y14	IBE SM Equity	IBERDROLA SA	Action	Actions	3,1%
14/10/2025	Vente	DE0005140008	DBK GR Equity	DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	Action	Actions	3%
11/02/2025	Vente	FR0000120404	AC FP Equity	ACCOR SA	Action	Actions	3%
14/10/2025	Vente	FI0009003727	WRT1V FH Equity	WARTSILA OYJ ABP	Action	Actions	3%
24/02/2025	Vente	NL0006294274	ENX FP Equity	EURONEXT NV	Action	Actions	2,9%
14/10/2025	Achat	ES0177542018	IAG SM Equity	INT. CONS. AIRL.(€)	Action	Actions	2,8%

4. Méthode de calcul du risque global des OPCVM ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Maxima est la méthode de l'engagement ;
Les instruments dérivés (contrats à terme et/ou options) sont utilisés en couverture ou en exposition.

Au cours de l'exercice, l'exposition aux produits dérivés à varié entre -30% et +30%. L'exposition globale du portefeuille a donc varié entre 70 et 130%

5. Distribution

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Maxima est un FCP de capitalisation.

6. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

NA

7. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

8. Spécificité des OPCVM : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

9. Spécificité applicable aux OPCVM : Instruments financiers dérivés

NA

10. Spécificité applicable aux OPCVM : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Longchamp Asset Management dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Longchamp Asset Management n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Longchamp Asset Management :
- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Longchamp Asset Management s'articulent de la manière suivante :
- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations brutes au titre de l'exercice 2025 : 4 474 k€
Rémunérations fixes : 3 349€
Rémunérations variables : 1 125k€
Nombre de bénéficiaires : 40/ catégorie cadre
Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

11. Spécificité applicable aux OPCVM : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

12. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

13. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPCVM et aux FIA)

NA

14. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

15. Spécificités applicables aux OPCVM et des FIA nourriciers

NA

16. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

17. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

18. Spécificités applicables aux OPCI et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

19. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

20. Politique d'exécution / de sélection des intermédiaires

La politique d'exécution est disponible sur le site de la société : https://sanso-longchamp.com/

21. Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance "ESG"

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.
Les investissements en OPCVM et en ETF porteront uniquement sur des sous-jacents ayant eux-mêmes une classification SFDR 8 ou 9.
Le fonds est susceptible d'investir dans des entreprises dont les activités sont alignées sur les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant aucun niveau d'investissement minimum sur ces activités n'est défini. L'exposition à la Taxonomie européenne pourra donc être de 0%.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Sanso Longchamp AM prend en compte une partie des incidences négatives dans ses décisions d'investissement, en particulier le carbone. Du fait des moyens financiers et humains limités, Sanso Longchamp AM n'est pour le moment pas en capacité de prendre en compte les incidences négatives en matière de durabilité. Sanso Longchamp AM souhaite prendre en compte ces incidences dans un délai de 3 ans. Autres informations

Autres informations
Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Longchamp AM
17 Rue Chaillot
75116 Paris
Tél. : 01 84 16 64 36
E-mail : contact@sanso-longchamp.com

MAXIMA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

17 rue de Chaillot
75016 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

MAXIMA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

17 rue de Chaillot
75016 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP MAXIMA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAXIMA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**26 825 513,70**	**14 089 927,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 825 513,70	14 089 927,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**0,00**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**92 400,04**	**11 680,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**26 917 913,74**	**14 101 607,00**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**880 328,37**	**114 117,70**
Comptes financiers	**1 107 756,60**	**16 350,52**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 988 084,97**	**130 468,22**
Total de l'actif I+II	**28 905 998,71**	**14 232 075,22**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	20 198 760,03	11 549 549,54
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	7 217 580,91	2 473 248,41
Capitaux propres I	**27 416 340,94**	**14 022 797,95**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**27 416 340,94**	**14 022 797,95**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**92 400,00**	**11 679,96**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**92 400,00**	**11 679,96**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 397 257,77	57 318,17
Concours bancaires	0,00	140 279,14
Sous-total autres passifs IV	**1 397 257,77**	**197 597,31**
Total Passifs : I+II+III+IV	**28 905 998,71**	**14 232 075,22**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	457 168,13	443 772,66
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	9 935,87	19 909,03
Sous-total produits sur opérations financières	**467 104,00**	**463 681,69**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-1 966,02	-21 209,43
Sous-total charges sur opérations financières	**-1 966,02**	**-21 209,43**
Total revenus financiers nets (A)	**465 137,98**	**442 472,26**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 451 818,70	-273 270,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 451 818,70**	**-273 270,21**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-986 680,72**	**169 202,05**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-295 278,10**	**-23 465,78**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-1 281 958,82**	**145 736,27**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 933 346,84	1 871 153,22
Frais de transactions externes et frais de cession	-141 003,25	-90 427,11
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**2 792 343,59**	**1 780 726,11**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**816 120,87**	**-123 012,52**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**3 608 464,46**	**1 657 713,59**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 594 278,16	644 160,14
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-616,93	3 865,77
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**3 593 661,23**	**648 025,91**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**1 297 414,04**	**21 772,64**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**4 891 075,27**	**669 798,55**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7 217 580,91**	**2 473 248,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à 6% annualisée pour les parts A, à 6,95% annualisée pour les parts I et 6,75% annualisée pour les parts S. Les objectifs de performance, indiqués dans la rubrique Objectif de gestion, sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**27 310 927,96**	**17 829 674,90**	**13 419 716,23**	**14 022 797,95**	**27 416 340,94**
Part MAXIMA A en EUR					
Actif net	12 083 223,79	9 561 046,15	7 410 378,57	7 825 243,62	17 339 050,17
Nombre de titres	26 368,037	25 482,305	18 182,335	15 821,567	25 921,060
Valeur liquidative unitaire	458,25	375,20	407,55	494,59	668,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	53,94	15,20	-2,10	58,50	88,17
Capitalisation unitaire sur revenu	-10,42	2,35	0,17	5,00	-33,38
Part MAXIMA C en USD					
Actif net en USD	480 420,14	240 228,17	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	2 563,000	1 519,000	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire en USD	187,44	158,14	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	34,04	22,30	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-6,12	0,94	0,00	0,00	0,00
Part MAXIMA I en EUR					
Actif net	9 705 907,35	4 352 265,26	3 398 822,62	1 882 801,16	6 246 820,14
Nombre de titres	7 427,385	4 029,385	2 869,545	1 297,385	3 145,835
Valeur liquidative unitaire	1 306,77	1 080,13	1 184,44	1 451,22	1 985,74
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	153,31	43,22	-5,86	170,82	260,54
Capitalisation unitaire sur revenu	-19,26	17,30	11,33	28,02	-79,09
Part MAXIMA S en EUR					
Actif net	5 099 338,03	3 691 272,68	2 610 515,04	4 314 753,17	3 830 470,63
Nombre de titres	39 458,000	34 625,000	22 375,215	30 553,251	19 918,467
Valeur liquidative unitaire	129,23	106,60	116,66	141,22	192,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	15,17	4,27	-0,58	16,70	25,26
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,02	1,48	0,89	0,98	-8,42

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au fonds, à l'exception des frais d'intermédiation, et de la commission de surperformance. Celle-ci rémunère la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs. Pour de plus amples précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus.

	Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Part A**	**Taux barème** **Part A Part I**	**Part S**
1	**Frais de gestion financière** **TTC** – taux annuel maximum	Actif net	1.80 %	0,85%	1,05%
2	**Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, etc.)** **TTC** – taux annuel maximum	Actif net	0.20%	0,20%	0,20%
3	**Frais indirects maximum**	Actif net	3,00%	3,00%	3,00%
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Société de gestion: Titres vifs et OPCVM indiciels : 0.15% Marchés dérivés organisés : 4 euros par contrat	Société de gestion: Titres vifs et OPCVM indiciels : 0.15% Marchés dérivés organisés : 4 euros par contrat	Société de gestion: Titres vifs et OPCVM indiciels : 0.15% Marchés dérivés organisés : 4 euros par contrat
5	**Commission de surperformance***	Actif net	20 % TTC de la performance au-delà d'une performance annuelle nette de 6%	20 % TTC de la performance au-delà d'une performance annuelle nette de 6,95%	20 % TTC de la performance au-delà d'une performance annuelle nette de 6,75%

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La première date de prélèvement de la commission de surperformance sera le dernier jour ouvré du mois de décembre 2012.

* La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur l'exercice.

Le taux de référence est de 6% nets au cours de l'exercice pour la part A, de 6,95% pour la part I et de 6,75% pour la part S. La performance des parts du fonds commun de placement sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si, sur l'exercice, la performance d'une part du fonds commun de placement est à la fois positive et supérieure à son taux de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de la différence entre la performance de la part du fonds commun de placement et ce taux de référence.

Si, sur l'exercice, la performance d'une part du fonds commun de placement est soit inférieure à son taux de référence défini précédemment soit négative, la part variable des frais de gestion de la part sera nulle.

Si en cours d'exercice, la performance d'une part du FCP, depuis le début de l'exercice est à la fois positive et supérieure à son taux de référence calculé sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative de la part.

Dans le cas d'une sous-performance d'une part du fonds commun de placement par rapport à son taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque exercice que si, sur l'exercice écoulé, la performance de la part du fonds commun de placement est à la fois positive et supérieure à son taux de référence.

La commission de surperformance étant entrée en vigueur le 8 septembre 2008, la première période de référence pour son calcul sera exceptionnellement comprise entre le 8 septembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MAXIMA I	Capitalisation	Capitalisation
Part MAXIMA S	Capitalisation	Capitalisation
Part MAXIMA A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**14 022 797,95**	**13 419 716,23**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 375 835,65	3 936 774,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 381 616,76	-5 931 646,68
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-986 680,72	169 202,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 792 343,59	1 780 726,11
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 593 661,23	648 025,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**27 416 340,94**	**14 022 797,95**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MAXIMA A		
Parts souscrites durant l'exercice	17 168,243	10 567 612,59
Parts rachetées durant l'exercice	-7 068,750	-4 158 725,46
Solde net des souscriptions/rachats	10 099,493	6 408 887,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 921,060	
Part MAXIMA I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 337,000	4 416 232,26
Parts rachetées durant l'exercice	-488,550	-865 022,19
Solde net des souscriptions/rachats	1 848,450	3 551 210,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 145,835	
Part MAXIMA S		
Parts souscrites durant l'exercice	21 907,072	3 391 990,80
Parts rachetées durant l'exercice	-32 541,856	-5 357 869,11
Solde net des souscriptions/rachats	-10 634,784	-1 965 878,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 918,467	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MAXIMA A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAXIMA I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAXIMA S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MAXIMA A FR0010148007	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 339 050,17	25 921,060	668,91
MAXIMA I FR0013370723	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 246 820,14	3 145,835	1 985,74
MAXIMA S FR0013370715	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 830 470,63	19 918,467	192,30

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		PAYS-BAS	FRANCE	ESPAGNE	ALLEMAGNE	ITALIE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	26 825,51	6 827,52	5 780,88	5 249,56	3 015,58	2 178,33
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-6 541,92	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**20 283,59**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 107,76	0,00	0,00	0,00	1 107,76
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 107,76**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 107,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 107,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 PLN +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,02**	**0,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	435 661,05
	Dépôts de garantie en espèces	437 337,40
	Coupons et dividendes en espèces	7 329,92
Total des créances		**880 328,37**
Dettes		
	Achats à règlement différé	298 056,32
	Rachats à payer	30 583,02
	Frais de gestion fixe	44 933,44
	Frais de gestion variable	1 022 859,49
	Autres dettes	825,50
Total des dettes		**1 397 257,77**
Total des créances et des dettes		**-516 929,40**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part MAXIMA A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	230 561,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,12
Frais de gestion variables provisionnés	526 183,75
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	4,83
Frais de gestion variables acquis	108 432,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MAXIMA I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 259,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Frais de gestion variables provisionnés	132 918,80
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	4,75
Frais de gestion variables acquis	21 353,54
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MAXIMA S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	75 225,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	175 570,74
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	3,26
Frais de gestion variables acquis	147 312,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	2,74
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-1 281 958,82**	**145 736,27**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-1 281 958,82**	**145 736,27**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 281 958,82**	**145 736,27**

Part MAXIMA A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-865 348,80**	**79 228,71**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-865 348,80**	**79 228,71**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-865 348,80**	**79 228,71**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-865 348,80	79 228,71
Total	**-865 348,80**	**79 228,71**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MAXIMA I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-248 824,23**	**36 360,61**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-248 824,23**	**36 360,61**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-248 824,23**	**36 360,61**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-248 824,23	36 360,61
Total	**-248 824,23**	**36 360,61**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MAXIMA S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-167 785,79**	**30 146,95**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-167 785,79**	**30 146,95**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-167 785,79**	**30 146,95**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-167 785,79	30 146,95
Total	**-167 785,79**	**30 146,95**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 608 464,46**	**1 657 713,59**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**3 608 464,46**	**1 657 713,59**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 608 464,46**	**1 657 713,59**

Part MAXIMA A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 285 622,21**	**925 698,58**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 285 622,21**	**925 698,58**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 285 622,21**	**925 698,58**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 285 622,21	925 698,58
Total	**2 285 622,21**	**925 698,58**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MAXIMA I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**819 640,24**	**221 630,15**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**819 640,24**	**221 630,15**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**819 640,24**	**221 630,15**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	819 640,24	221 630,15
Total	**819 640,24**	**221 630,15**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MAXIMA S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**503 202,01**	**510 384,86**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**503 202,01**	**510 384,86**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**503 202,01**	**510 384,86**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	503 202,01	510 384,86
Total	**503 202,01**	**510 384,86**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**26 825 513,70**	**97,84**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**26 825 513,70**	**97,84**
Assurance			**925 650,00**	**3,38**
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	45 000	925 650,00	3,38
Banques commerciales			**4 356 637,00**	**15,88**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	55 500	1 112 775,00	4,05
BCP BCO	EUR	910 000	815 542,00	2,97
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	6 000	617 400,00	2,25
SOCIETE GENERALE SA	EUR	15 000	1 030 800,00	3,76
UNICREDIT SPA	EUR	11 000	780 120,00	2,85
Biotechnologie			**286 720,00**	**1,05**
ARGEN-X SE - W/I	EUR	400	286 720,00	1,05
Conglomérats industriels			**593 180,00**	**2,16**
RHEINMETALL AG	EUR	380	593 180,00	2,16
Construction et ingénierie			**3 679 448,70**	**13,42**
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	10 142	860 548,70	3,14
EIFFAGE	EUR	4 300	526 320,00	1,92
HOCHTIEF AG	EUR	3 500	1 179 500,00	4,30
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	90 000	837 000,00	3,05
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	8 500	276 080,00	1,01
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**732 270,00**	**2,67**
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	21 000	732 270,00	2,67
Distribution spécialisée			**972 900,00**	**3,55**
AUTO1 GROUP SE	EUR	15 000	409 500,00	1,49
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	10 000	563 400,00	2,06
Electricité			**888 270,00**	**3,24**
ENDESA SA	EUR	29 000	888 270,00	3,24
Equipement et services pour l'énergie			**232 750,00**	**0,85**
SBM OFFSHORE NV	EUR	9 500	232 750,00	0,85
Equipements et fournitures médicaux			**236 600,00**	**0,86**
DBV TECHNOLOGIES SA	EUR	70 000	236 600,00	0,86
FPI de détail			**236 180,00**	**0,86**
KLEPIERRE	EUR	7 000	236 180,00	0,86
Grands magasins et autres			**1 321 250,00**	**4,82**
PROSUS NV	EUR	25 000	1 321 250,00	4,82
Hôtels, restaurants et loisirs			**477 500,00**	**1,74**
OPAP SA	EUR	25 000	477 500,00	1,74
Logiciels			**1 986 270,00**	**7,24**
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 600	250 560,00	0,91
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	EUR	190 000	902 310,00	3,29
SAP SE	EUR	4 000	833 400,00	3,04

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Media			**398 790,00**	**1,45**
PUBLICIS GROUPE	EUR	4 500	398 790,00	1,45
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**320 520,00**	**1,17**
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 000	320 520,00	1,17
Produits alimentaires			**806 190,00**	**2,94**
DANONE	EUR	10 500	806 190,00	2,94
Produits chimiques			**785 500,00**	**2,87**
AKZO NOBEL	EUR	5 000	296 000,00	1,08
KEMIRA OYJ	EUR	25 000	489 500,00	1,79
Produits pharmaceutiques			**1 310 800,00**	**4,78**
IPSEN	EUR	5 000	595 000,00	2,17
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 000	715 800,00	2,61
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**1 474 240,00**	**5,38**
ASML HOLDING NV	EUR	1 600	1 474 240,00	5,38
Services aux collectivités			**1 279 320,00**	**4,67**
ENGIE	EUR	36 000	806 760,00	2,95
POSTE ITALIANE SPA	EUR	22 000	472 560,00	1,72
Services aux professionnels			**459 368,00**	**1,68**
WOLTERS KLUWER	EUR	5 200	459 368,00	1,68
Services de télécommunication diversifiés			**675 920,00**	**2,47**
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	170 000	675 920,00	2,47
Services financiers diversifiés			**1 169 900,00**	**4,27**
BAWAG GROUP AG	EUR	5 100	657 900,00	2,40
EURONEXT NV	EUR	4 000	512 000,00	1,87
Services liés aux technologies de l'information			**922 260,00**	**3,36**
INDRA SISTEMAS SA	EUR	19 000	922 260,00	3,36
Textiles, habillement et produits de luxe			**297 080,00**	**1,08**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	140	297 080,00	1,08
Total			**26 825 513,70**	**97,84**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-112	0,00	-92 400,00	-6 541 920,00
Sous-total 1.		**0,00**	**-92 400,00**	**-6 541 920,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**-92 400,00**	**-6 541 920,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	26 825 513,70
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-92 400,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 080 485,01
Autres passifs (-)	-1 397 257,77
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**27 416 340,94**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MAXIMA A	EUR	25 921,060	668,91
Part MAXIMA I	EUR	3 145,835	1 985,74
Part MAXIMA S	EUR	19 918,467	192,30

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Maxima **Identifiant d'entité juridique:** 9695000HYEU3Z5JDHP69

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %	■ Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de 58.61% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	■ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	■ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :%	■ ayant un objectif social
	☐ Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé **d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds a respecté son objectif d'amélioration de la note supérieur à celui de l'indice de référence duquel ont été retirés les 20% les moins bien notés en capitalisation boursière. Ce ratio a pu être dépassé du fait de mise à jour des notes ESG des émetteurs. Dans ce cas le gérant disposait d'un délai d'un mois pour se désinvestir de ces titres.

L'exposition aux ODD était supérieure à son indice de référence. Et l'intensité carbone du fonds était inférieure à ce même indice.

De plus, le fonds n'a pas investi dans des titres faisant partis de la liste d'exclusion de Sanso Longchamp AM.

Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Outre l'amélioration de la note ESG vis-à-vis de l'univers de départ, le fonds a fait l'objet d'une couverture ESG pour au moins 90% de de la capitalisation en actions.

L'écart moyen au cours de l'exerce 2025 des métriques ISR entre le fonds et l'indice :

Note ESG	0.20
Exposition aux ODD	1.25
Intensité carbone	-37.21

Le fonds a donc été supérieur à son indice de référence sur la note ESG et l'exposition aux ODD, et inférieur au niveau de l'intensité carbone.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'écart moyen au cours de l'exerce 2024 des métriques ISR entre le fonds et l'indice :

Note ESG	0.49
Exposition aux ODD	3.04
Intensité carbone	-50.38

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds n'avait pas d'objectif sur des investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le fonds applique le principe du DNSH (Do not Significant Harm) ainsi que celui de la bonne gouvernance pour ses investissement durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sont pris en compte pour déterminer si un investissement peut être considéré comme un « investissement durable ».

Des seuils sont fixés pour chacun des indicateurs qui forme un filtrage. Le détail de la politique d'investissement ainsi que les seuils relatifs sont détaillés ici.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SOCIETE GENERALE SA	Financials	3,3	Eurozone
ENDESA SA	Utilities	3,2	Eurozone
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	Financials	3,2	Eurozone
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	Industrials	2,83	Eurozone
DANONE	Consumer Staples	2,63	Eurozone
WARTSILA OYJ ABP	Industrials	2,43	Eurozone
AIR LIQUIDE SA	Materials	2,4	Eurozone
UNIPOL GRUPPO SPA	Financials	2,37	Eurozone
ADIDAS AG	Consumer Discretionary	2,2	Eurozone
BANCO COMERCIAL PORTUGUES-R	Financials	2,11	Eurozone

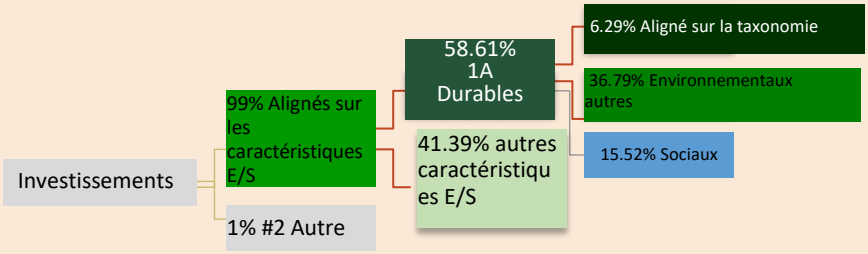
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31/12/2025, le fonds avait 99% des investissements sont couverts sous l'angle ESG.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a respecté le ratio de 10% de détention d'OPC.
Au 31/12/2025, le fonds comptait 0% d'investissement dans d'autre parts d'OPC et 98% dans des titres en direct.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :
- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

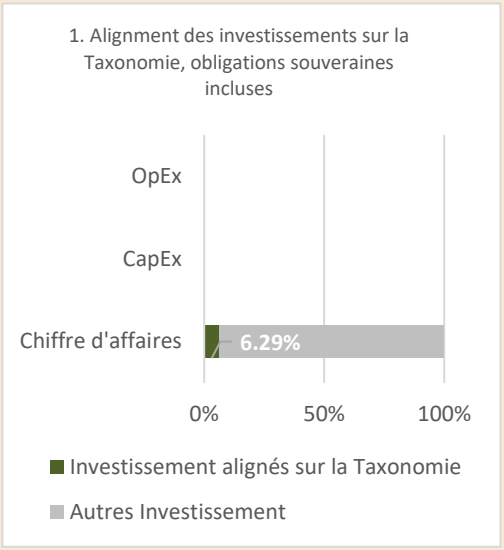
Au 31/12/2025, le fonds était investi dans les secteurs suivants :

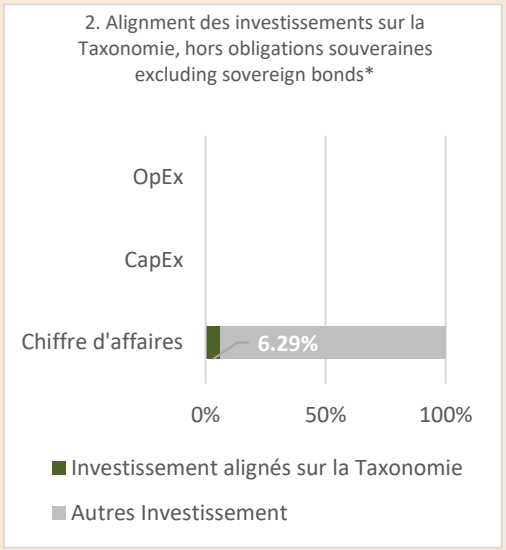
Technologies de l'information	12%
Finance	26%
Santé	7%
Industrie	20%
Consommation discrétionnaire	11%
Consommation de base	6%
Services de communication	4%
Energie	3%
Matériaux	4%
Services aux collectivités	6%
Immobilier	1%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

6.29% des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- *Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

NA

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxonomie de L'UE est en hausse avec 5.32% en 2022, 5.95% en 2023, 4.28 en 2024 et 6.29 en 2025.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

36.79% des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

15.52% des investissements durables étaient sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 31/12/2025, 99% des titres était couverts sur le plan ESG donc 1% des investissements est inclus dans la catégorie « autres ».

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les métriques suivantes sont mises à disposition de l'ensemble des équipes de Sanso Longchamp AM via l'outil de gestion et de passage d'ordre et tenue de position :

- Note ESG du portefeuille et de son indice de référence
- Exclusions
- Empreinte carbone du portefeuille et de son indice de référence

Lors du passage d'ordre sur les sociétés exclues, l'outil de gestion alerte le gérant grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur ces métriques

lors de la validation de la valeur liquidative.
Le contrôle des risques procède à un contrôle du respect les contraintes de gestion (ratios réglementaires, statutaires et internes) sur la base de l'inventaire comptable lors de chaque publication de chaque valeur liquidative. Tout dépassement de limite fait l'objet de l'envoi d'un mail d'alerte afin de prendre les mesures correctrices.
Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle interne sur la base de l'inventaire comptable et sur la mise en œuvre d'éventuelles corrections sur les dépassements de ratios.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

NA

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

		Performance au 31/12/2025
Fonds	Maxima – Part A	35.25%
	Maxima – Part S	36.17%
	Maxima – Part I	36.83%
Indice	MSCI EMU	23.70%

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***